

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE VOUREY**

V/REF : votre demande du 22/04/2021

VU le code de la route

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la voirie routière ;

VU la loi 82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22/07/1982 et par la loi 83-8 du 07/01/1983

VU le décret 86-475 du 14/03/1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la route

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

VU la demande de la société ERT Technologie, 255 rue de chatagnon 38430 MOIRANS, pour le bénéficiaire, ISERE FIBRE, 167 rue mayoussard 38430 MOIRANS.

**ARRETE 2021 – 042**

**Article 1 :** pour permettre les travaux, de création d'un réseau souterrain sur 27m<sup>2</sup> de la chambre existante jusqu'au poteau, 425 Le grand chemin, 38210 Vourey, il y a lieu, d'appliquer les mesures suivantes :

- Les panneaux de signalisation seront mis en place par l'entreprise.
- La circulation sera maintenue

**Article 2 :** Ces travaux auront lieu :

**A partir du Lundi 3 mai 2021 sur 10 jours calendaires.**

**Article 3 :** Il conviendra de reconstituer l'emplacement et ses abords propres et à l'identique avec les mêmes caractéristiques techniques.

**Article 4 :** le présent arrêté sera transmis à ERT Techonologie, à la gendarmerie, et affiché en Mairie.

Fait à Vourey, le 29 avril 2021  
Jean Louis PINTO SUAREZ, 1<sup>er</sup> Adjoint.

